

*Date de dépôt : 23 mars 2011*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition du personnel de l'animation parascolaire (GIAP) relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat**

*Rapport de majorité de M. Jean Romain (page 1)*

*Rapport de première minorité de M<sup>me</sup> Prunella Carrard (page 9)*

*Rapport de seconde minorité de M. Pascal Spuhler (page 17)*

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### **Rapport de M. Jean Romain**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la P 1714 munie de 330 signatures, et déposée le 17 décembre 2009 par le Cartel Intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné. Le Cartel a déposé une série importante de pétitions qui sont traitées selon un rythme soutenu par la Commission des pétitions, rythme que le président, M. Ivan Slatkine, a proposé et qu'il a veillé à respecter. C'est sous sa présidence que la commission a auditionné le 23 août 2010 les responsables syndicaux de cette pétition, en l'occurrence M. Ferrière, ainsi que le 13 septembre 2010, M. Mermoud et M<sup>me</sup> Howald du GIAP. Les procès-verbaux ont été scrupuleusement tenus par M. Christophe Vuilleumier.

## 1. Présentation générale

Les prestations du GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) sont importantes :

**Accueil du matin de 7h00 à 8h00** : dans quelques communes suburbaines et quartiers de la Ville de Genève, les enfants (de 1E à 2P) peuvent être accueillis avant de commencer l'école, sur inscription, dans la mesure où leurs parents ont des obligations professionnelles. Un petit déjeuner et un moment de détente leur sont proposés. L'accueil du matin est gratuit et existe dans 9 lieux.

**Accueil de midi de 11h30 à 13h30** : les animateurs parascolaires prennent en charge et encadrent pendant le repas les enfants dès la sortie de l'école et jusqu'à la reprise des leçons. Le repas est servi par les cuisines et restaurants scolaires qui en fixent et en encaissent directement le prix. Des activités ludiques ou une sieste pour les petits sont organisées après le repas. Les enfants sont ensuite reconduits à leur école. La prestation pour l'encadrement est facturée aux parents par le GIAP et se monte à 4 F

**Accueil de l'après-midi de 16h00 à 18h00** : après le goûter, les enfants se voient offrir un encadrement sous forme de jeux d'intérieur et d'extérieur, d'activités créatrices ou sportives, de visites, de bricolages. Ils bénéficient d'une écoute de qualité dans un cadre sécurisant avec un adulte bien formé qui donne son attention et sa disponibilité. La prestation d'encadrement est facturée aux parents par le GIAP et se monte à 6 F. Selon les cas et sur demande formulée par les parents au moment de l'inscription de leurs enfants, des rabais allant jusqu'à l'exonération totale des frais d'encadrement peuvent être accordés par le GIAP.

Pour accomplir sa mission, le GIAP est doté d'un budget de 32 millions. Les parents participent à hauteur de 10%, en payant activités et repas. Plus de 30% des parents sont exonérés. Ces 32 millions sont financés à 90% par les communes et 10% par l'Etat. Le GIAP emploie 919 personnes pour assurer l'encadrement et le service des repas. En dix ans, la fréquentation a bondi de 13 000 à 20 000 enfants (sur un total de 35 000 élèves dans le canton), dont environ 18 000 prennent au moins le repas de midi. 31% d'entre eux y viennent tous les jours et plus de 60% au moins une fois par semaine. Le nombre de repas servis quotidiennement a doublé en 10 ans.

La demande pour l'animation parascolaire augmente d'environ 7% à 10% par année et rien ne permet d'affirmer qu'elle va se tasser. Victime de son succès, le parascolaire atteint ses limites : depuis 2005 sont apparues des difficultés parce que les subventions ne suivent pas la même courbe que celle

de la demande. Le taux d'encadrement fléchit ; il existe des listes d'attente. A cela s'ajoute le manque de locaux d'accueil.

Cependant, depuis le dépôt de cette pétition, il y eut la votation populaire de novembre 2010 qui a plébiscité **l'accueil continu des élèves**, non seulement ceux du primaire comme c'est le cas aujourd'hui, mais encore ceux du Cycle d'orientation puisque la loi veut étendre cet accueil aux élèves du secondaire I.

## **2. Audition le 23 août 2010 de M. Ferriere, représentant du Cartel Intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné (répondante pour la P 1714)**

M. Ferriere insiste sur l'attention à porter à la dotation en personnel qui doit aujourd'hui faire face à une forte demande. Cette hausse de la demande n'est pas due seulement à la démographie, mais aussi à des changements d'habitudes des parents à l'égard du parascolaire. Si les normes maximales ne sont pas dépassées, il y a de nettes différences à prendre en compte d'un jour à l'autre, le service devant faire face à des fluctuations de près de 1000 enfants. Lors des jours de fortes affluences, les taux d'encadrement explosent ; certaines situations deviennent impossibles à gérer, et le GIAP tend à ne plus faire que du gardiennage pour parer au plus pressé. Or, il importe qu'il puisse continuer à proposer des activités diversifiées. La qualité de l'encadrement ne peut en l'occurrence pas être plus dégradée, et qu'il faudrait revenir à la situation de 2005.

Par ailleurs, en périodes de surcharge, il n'est plus possible de respecter le temps de sieste pour les petits de première enfantine.

Quant aux remplacements en grand nombre (lors des épidémies par exemple), le GIAP doit trouver une centaine de remplaçants par jour, raison pour laquelle il faudrait pouvoir financer les remplacements dès le premier jour. Les enfants qui ne bénéficient pas de la présence d'un remplaçant sont répartis dans les autres groupes, ce qui alourdit l'encadrement.

Le temps nécessaire pour trouver le nouveau personnel s'échelonne passablement, et c'est ainsi que ce personnel n'est finalement pas affecté sur le terrain dès la rentrée, à telle enseigne d'ailleurs que 54 écoles étaient en sous-effectifs lors de la dernière rentrée (2009) et qu'en octobre le problème n'était résolu que de moitié.

### **3. Audition le 13 septembre 2010 de M. Mermoud et M<sup>me</sup> Howald (GIAP)**

M. Mermoud rappelle que c'est M. Tornare qui préside le GIAP. Il admet que les activités du parascolaire ont largement augmenté ces dernières années, raison pour laquelle les communes ont aussi augmenté leur participation qui était de 14 millions en 1995 à 31 millions en 2010. Les communes s'emploient par ailleurs à résoudre la question des locaux, bien que cela nécessite plus de temps en raison des normes de construction contraignantes. Quant au personnel, il est effectivement difficile de le recruter et cela de manière chronique. Cependant, les communes ont fourni un effort important et elles n'ont jamais mis de limitation dans ce domaine. Le budget total du parascolaire pour 2011 est de 28 millions avec une participation de 6 millions provenant des parents et de 3,28 millions du canton.

Les absences pour cause de maladie sont effectivement un sujet de préoccupation, mais 71% des cas sont remplacés immédiatement. En fait, c'est soit le manque de personnel soit l'annonce tardive de ladite absence qui entraîne un non-remplacement. M. Mermoud rappelle encore que 41 (sur 45) communes appartiennent au GIAP et que les principales difficultés de ce dernier proviennent d'un soutien insuffisant des pouvoirs publics, du manque de personnel et du manque de locaux.

Pour M<sup>me</sup> Howald, les contacts avec les partenaires sociaux sont réguliers et le cap a été maintenu malgré l'augmentation importante du nombre d'enfants. Les relations avec les syndicats (un tiers du personnel est syndiqué) sont bonnes et portent surtout sur les statuts. Quant à l'échelle de traitement, elle est similaire à celle de l'Etat ; il faut préciser que c'est au terme de douze ans que l'on parvient au sommet de sa classe de salaire. En raison du nombre d'heures modeste, il est difficile de fidéliser le personnel parce que les sommes gagnées sont faibles. Cependant lorsque le nouvel horaire scolaire sera connu, il sera sans doute plus facile de fidéliser ce personnel.

Il est prévu par ailleurs d'engager des assistants sociaux-éducatifs ainsi que des moniteurs parascolaires, ce qui devrait permettre pour eux d'être moins exigeants sur les compétences (un CFC ou une formation jugée équivalente, puis un stage de deux jours et enfin des remplacements avec une formation d'une année.)

Quant aux locaux, ils restent la priorité car, effectivement, il en manque. Il faut cependant remarquer que les normes de construction sont passablement complexes.

Le recrutement et la stabilité du personnel d'une part ; les locaux, de l'autre, sont les deux points préoccupants.

#### 4. Discussion

Avec la loi sur l'accueil continu, adoptée par le peuple le 28 novembre 2010 (résultat qui n'était pas encore connu au moment des auditions), les cartes seront rebrassées de manière totale. Bien sûr, des points noirs existent (personnel, locaux) et la Commission des pétitions le reconnaît, mais ce sera sur 47 000 élèves qu'ils vont se répercuter, avec les problèmes de comportement et d'encadrement propres à la population cyclique. La réflexion et la négociation seront décisives à ce propos mais dans un cadre plus large que celui de la pétition 1714, qui est dorénavant obsolète.

La tendance à la demande va s'accroître encore dans les années à venir, mais dans une proportion qui demeure inconnue de tous. Sans doute certaines cantines auront de la peine à organiser deux voire trois services successifs, et ce d'autant plus que l'horaire scolaire au primaire n'est pas encore arrêté. Face à la multiplication des besoins, le personnel aussi bien que les locaux seront au centre des discussions. Il est trop tôt (ou trop tard) pour donner suite à une pareille pétition alors que l'avenir est totalement incertain, y compris en ce qui concerne les finances communales. S'il existe au primaire, avec les difficultés dont on vient de parler, il faudra entièrement créer l'encadrement des activités parascolaires pour les élèves du Cycle. L'accueil continu pourra être sur pied pour 2014.

Nous ne nous proposons donc pas de revenir à la situation de 2005 mais bien d'envisager celle de 2014, qui prendra alors en compte l'entier du problème des remplacements.

#### 5. Vote de la commission pour le dépôt de la P1714

Pour : 8 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

Contre : 7 (2 S, 3 Ve, 2 MCG)

Abst. : -

## Pétition

(1714)

### du personnel de l'animation parascolaire (GIAP) relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat

#### Considérant :

- que l'animation parascolaire connaît un succès qui ne se dément pas auprès des parents, et que le nombre d'enfants inscrits augmente depuis 10 ans d'au moins 7% en moyenne par année, et que les prospectives ne prévoient pas de fléchissement notable ;
- que les effectifs de personnel n'ont de loin pas suivi la même évolution : pour mémoire, de 2005 à 2009, les enfants inscrits aux restaurants scolaires (RS) sont passés de 8272 à 10 570 (+ 28%), alors que la dotation de personnel RS n'a augmenté que de 12% ; les enfants inscrits pour les activités surveillées (AS), de 2707 à 4200 (+55%), alors que le personnel AS n'a augmenté que de 21% ;
- que les taux d'encadrement moyens (respectivement 12 aux RS et 10 aux AS) ont atteint leur maximum ; et que s'agissant de moyennes (qui tiennent compte des baisses de fréquentation pour maladies ou sorties scolaires, et des importantes fluctuations journalières), elles supposent des maxima qui dépassent régulièrement les taux admis, et qu'il n'y a donc plus de « marge d'absorption » sur ces taux moyens ;
- qu'ainsi, à la rentrée 2009, il y avait 90 écoles en listes d'attente pour les RS, et 67 pour les AS ; c'est-à-dire, sachant que les équipes sont dans l'obligation d'accepter les enfants, que toutes ces écoles étaient en sous-dotation de personnel, une situation grave : la direction elle-même en a édicté une directive posant que « *la priorité doit être mise sur la sécurité avant tout, au détriment de tout le reste* » ;
- que « *le reste* » n'est rien moins que la qualité de l'encadrement et le contenu des activités ; et qu'il est devenu impossible, pour de nombreuses équipes, de prévoir des activités telles que cuisine, pâtisserie, poterie, ou bien la sieste pour les plus petits ; car ces activités ne sont possibles qu'en groupes de 12 enfants au maximum, et qu'il faut alors faire prendre en charge les autres enfants par les collègues, qui se retrouveraient seul-e-s avec 18 enfants, impossible pour des raisons de sécurité ; donc on renonce à ces activités ; CQFD ; et que sans activité, les enfants s'ennuient, se bagarrent, et que le GIAP ne serait plus qu'un « gardiennage » ;

- qu'il devrait rester une « marge » par rapport au maximum des taux d'encadrements pour la prise en charge des situations difficiles (par situations difficiles, on entend les lieux qui impliquent des déplacements pour se rendre au RS (qui supposent un encadrement renforcé pour éviter les risques) ; les classes spécialisées ou cas d'enfants difficiles ; et les écoles de niveau socio-économique défavorisé (REP) ; enfin, il faut garder également une marge pour les plus petits (1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> enfantine), qui ont par exemple besoin de faire des siestes (obligées pour les 1<sup>e</sup>), et nécessitent un encadrement plus serré) ;
- qu'à cette situation se rajoute que le GIAP ne remplace pas le 1<sup>er</sup> jour d'absence, voire les suivants (pénurie de remplaçant-e-s) : ce non remplacement reporte intégralement les enfants sur les autres collègues de l'équipe, et fait une fois de plus exploser les effectifs ; qu'enfin, de nombreux locaux parascolaires sont saturés, et que la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil est urgente, tant pour les RS que pour les AS (à la rentrée 2008, 15 RS avaient des capacités d'accueil insuffisantes, et 7 lieux d'AS) ;
- qu'enfin, en terme de conditions de travail, cette situation de pénurie reportée d'année en année tend à miner le personnel, l'user et le démotiver, avec les conséquences connues en terme de maladie et de désinvestissement (alors que les salaires, vu les taux de travail, sont de 1100.- (RS) et 2300.- (RS-AS) par mois en début de carrière) ;

Pour toutes ces raisons, nous, personnel parascolaire soussigné, nous joignons à la pétition du Cartel intersyndical de la fonction publique et du secteur subventionné et à ses demandes, avec les demandes particulières suivantes :

à l'Etat et aux Communes :

- chaque année, l'augmentation des postes parascolaires en proportion égale à celle du nombre d'enfants, soit à ce jour, en moyenne, 48 groupes RS et 37 groupes AS supplémentaires par an, représentant 23.4 équivalents plein temps (EPT) ;

- de revenir au minimum aux taux d'encadrements de 2005, et d'annuler ainsi la dégradation de l'encadrement due au différentiel entre la forte augmentation des effectifs d'enfants et la faible augmentation des effectifs de personnel, afin de retrouver la petite marge nécessaire pour accueillir les situations difficiles et les classes enfantines ; ce qui représente à ce jour 116 groupes RS et 113 groupe AS, soit 55 EPT ;
- le financement des remplacements dès le premier jour d'absence ;

**au GIAP :**

- le remplacement du personnel dès le premier jour d'absence ;

**aux Communes :**

- l'augmentation des capacités d'accueil des locaux partout où nécessaire

N.B. 330 signataires  
*p.a Cartel Intersyndical du  
personnel de l'Etat et du  
secteur subventionné  
Case postale 1765  
1227 Carouge*



Date de dépôt : 30 novembre 2010

## RAPPORT DE LA PREMIERE MINORITÉ

### Rapport de M<sup>me</sup> Prunella Carrard

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En 2007 une première pétition sur le même sujet a été déposée par le personnel de l'animation scolaire (P 1601). Nous revoici aujourd'hui à discuter de la même problématique et à malheureusement constater que bon nombre de problèmes persistent.

### Rappel des débats de 2008

Lors du débat en 2008 sur la pétition « pour un budget parascolaire qui réponde aux besoins ! » (déposée en 2007), le rapport de majorité, qui demandait le dépôt sur le bureau du Grand Conseil, proposait, comme argument principal, le fait qu'« à la lecture de la pétition et sur la base des auditions, les commissaires sont majoritairement parvenus à la conclusion que les activités parascolaires se déroulaient normalement et que les obligations légales étaient respectées »<sup>1</sup>.

Le rapport de minorité en faveur du renvoi au Conseil d'Etat rappelait que « le non-remplacement des collaborateur-trice-s du parascolaire le premier jour d'absence, voire sur une plus longue durée, est aussi une dégradation de la qualité des prestations offertes. Globalement, à midi, le taux de remplacement n'est que de 72 % (presque 30 % d'animateurs non remplacés) et le soir, le taux de remplacement n'est que de 80 % »<sup>2</sup>.

En séance plénière, la minorité rappela qu'« il est nécessaire de définir une politique d'ensemble quant à la prise en charge des enfants en dehors des heures scolaires [...]. Il paraît indispensable que le canton fixe des conditions-cadres d'accueil, d'encadrement ainsi que d'horaire de prise en charge. En effet, il existe des disparités entre les communes et il semble important d'éviter que l'offre ne soit pas la même, selon le lieu et la commune

---

<sup>1</sup> P 1601-A p.1

<sup>2</sup> P 1601-A p.8

*où l'on habite. Il faut une homogénéité dans le canton, qui tienne compte de toutes les communes ».*

La minorité affirma dès lors que la pétition était l'occasion, dans le cas d'un renvoi au Conseil d'Etat, de dire que la question est importante et que la réponse d'aujourd'hui n'est pas suffisante.

En outre la minorité a alors rappelé que l'Etat jouait effectivement auparavant un rôle important, qu'il ne joue plus aujourd'hui, et *« si l'on souhaite pouvoir dire que chaque élève, quel que soit son lieu d'origine, bénéficie de la même prestation, le canton doit revoir sa position et son financement, parce qu'il n'est pas normal qu'une prestation aussi importante que celle-ci ne soit pas fournie de la même manière, qu'on habite à Gy ou au centre-ville ».*

La minorité concluait en rappelant que si le Conseil d'Etat pouvait étudier ce que demande la pétition et même mener une réflexion sur la globalité de la prise en charge parascolaire, ce serait une bonne chose, et nous en avons besoin.

Enfin, le conseiller d'Etat en charge du DIP, M. Beer, relevait que *« le parascolaire est devenu aujourd'hui, dans les faits, indispensable à nombre de familles, je dirai même à une très grande majorité des familles dont les enfants fréquentent les écoles primaires de notre canton. Le succès est allé croissant et il dépasse très largement l'augmentation des effectifs scolaires. C'est dire qu'il y a là derrière un véritable phénomène de société, qui pousse les infrastructures à s'adapter à ce besoin. Et c'est une réalité que de prendre en compte l'évolution non seulement des mentalités, mais surtout des comportements des familles, ainsi que l'accès au marché du travail dans le sens le plus divers du terme, qui comprend notamment les nouvelles formes de travail et les alternances entre formation et emploi ».*

### **Une situation qui ne s'améliore pas !**

Selon un article de la Tribune de Genève daté du 25 janvier 2009, soit plus de 6 mois après les débats en plénière sur la pétition, la situation n'est pas en passe de s'améliorer :

*« Quelques mois avant les inscriptions pour la rentrée 2009-2010, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) se demande s'il pourra absorber encore longtemps une croissance annuelle de 10%. «Nous avons atteint les limites du système», affirme Alain Rütsche, directeur.*

*Face à cette demande, le GIAP a multiplié les pirouettes pour parer au plus pressé: trouver des locaux avec l'aide des communes et engager le*

*personnel nécessaire, pour respecter un taux d'encadrement, soit un nombre d'enfants par animateurs. «Nous rencontrons de gros problèmes de recrutement, car le travail proposé n'est qu'à 25 ou 50%, et empêche, vu les horaires, de cumuler deux emplois. «Il ne s'agit dès lors que d'un revenu d'appoint», résume Claude Howald, responsable du parascolaire. Ce qui explique pourquoi la majeure partie des employés est composée de femmes âgées de 40 ans et plus. Et également que 120 à 150 collaborateurs démissionnent chaque année.*

*«En l'état, nous n'avons plus aucun moyen de résoudre cette pénurie dans la mesure où ce ne sont ni les salaires ni nos conditions d'engagement qui posent problème», ajoute Alain Rütsche. »<sup>3</sup>.*

Le 23 novembre 2010, presque 2 ans plus tard, le Temps passe en revue les enjeux de la votation cantonale genevoise du 28 novembre 2010 sur l'accueil continu des élèves et cite Claude Howald, responsable du GIAP qui ne cache pas son inquiétude:

*«Chaque année la fréquentation du parascolaire augmente de 10%.» Une tendance qui devrait largement s'accroître par la suite. D'après une étude réalisée par le Service de la recherche en éducation, le manque de locaux disponible est un problème récurrent. «Nous serons confrontés à des problèmes de logistique, car il nous faudra de nouveaux locaux et du personnel supplémentaire», relève Claude Howald. »<sup>4</sup>*

Bien entendu, l'initiative pour l'accueil continu des élèves est un bon pas en avant sur cette problématique mais son entrée en vigueur prendra du temps pour reprendre le libéral Hugues Hiltbold interviewé dans ce même article du Temps :

*«L'initiative établit une base constitutionnelle qui exigera la rédaction d'une loi d'application. Celle-ci devra être discutée, débattue, puis votée par le Grand Conseil», précise Hugues Hiltbold, qui prévoit une entrée en vigueur pour 2012-2013. De nombreux problèmes restent encore à régler, tels que les horaires de l'accueil, les types d'activités ou la répartition des coûts. Le budget annuel du Groupement intercommunal pour l'accueil parascolaire (GIAP) est actuellement de 36 millions, versé à 90% par les communes et à 10% par l'Etat. L'extension de l'offre aux élèves du CO impliquera probablement un financement plus important de l'Etat. Des acteurs privés, associations ou bénévoles – par exemple des*

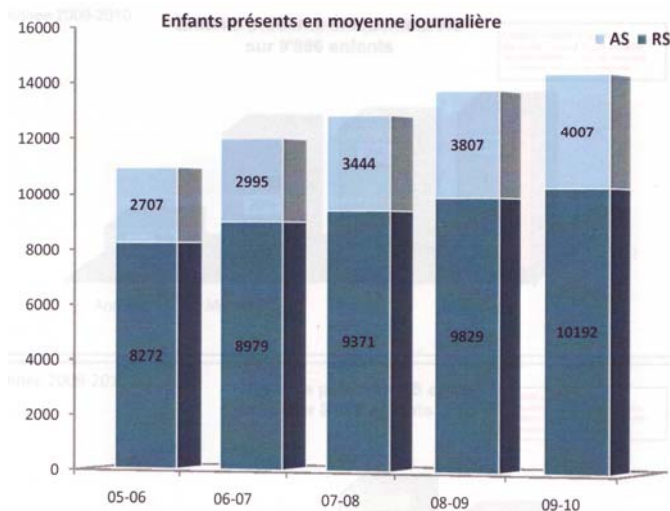
<sup>3</sup> Tribune de Genève, 25.01.2009 <http://www.tdg.ch/geneve/actu/victime-succes-systeme-parascolaire-atteint-limites-2009-01-25>

<sup>4</sup> Le Temps, 23.10.2010 [http://www.letemps.ch/Facet/print/Uuid/001cdc12-f681-11df-9ac5-b868ce971b84/Gen%C3%A8ve\\_vote\\_sur\\_lencadrement\\_extrascolaire](http://www.letemps.ch/Facet/print/Uuid/001cdc12-f681-11df-9ac5-b868ce971b84/Gen%C3%A8ve_vote_sur_lencadrement_extrascolaire)

*retraités désireux de participer à l'encadrement des élèves – pourraient aussi être mis à contribution.* »<sup>5</sup>.

## Et aujourd'hui ?

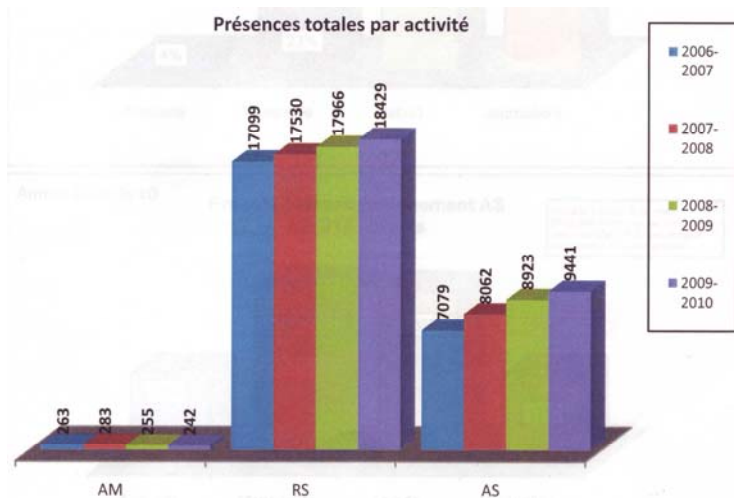
Depuis 2005, les chiffres concernant le parascolaire explosent ! Nous pouvons le constater grâce aux chiffres qui ont été remis à la commission par le GIAP. Nous constatons que l'augmentation du nombre d'enfants concernés est considérable depuis 2005 :



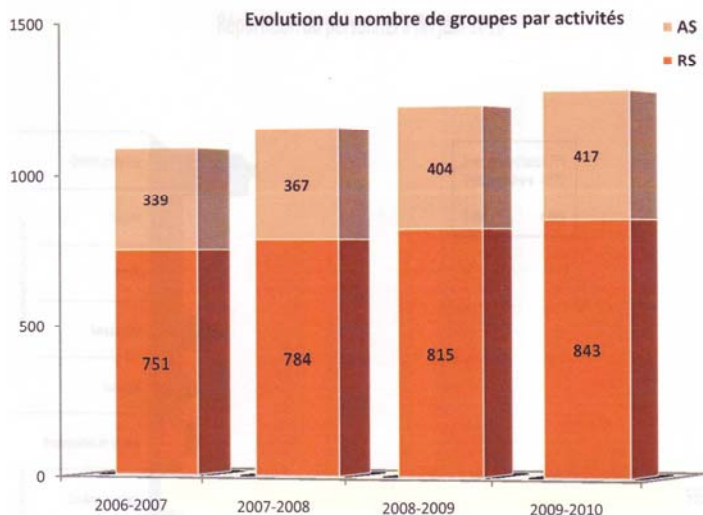
Cette augmentation se répercute proportionnellement sur les différentes activités parascolaires<sup>6</sup>:

<sup>5</sup> *Le Temps*, 23.10.2010 [http://www.letemps.ch/Facet/print/Uuid/001cdc12-f681-11df-9ac5-b868ce971b84/Gen%C3%A8ve\\_vote\\_sur\\_lencadrement\\_extrascolaire](http://www.letemps.ch/Facet/print/Uuid/001cdc12-f681-11df-9ac5-b868ce971b84/Gen%C3%A8ve_vote_sur_lencadrement_extrascolaire)

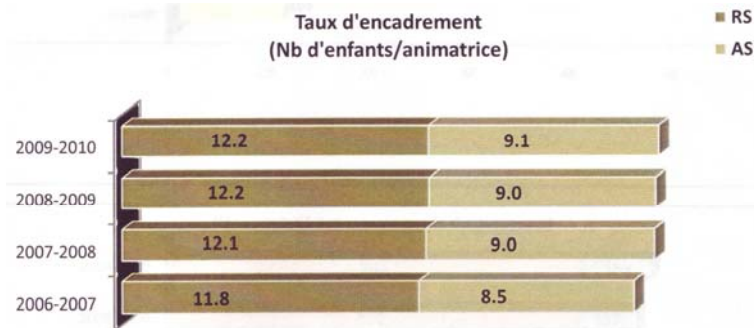
<sup>6</sup> AM : Accueil du Matin / RS : Restaurant Scolaire / AS : Accueil du Soir



Cette augmentation se reflète ensuite dans le nombre de groupe d'enfants existants :



Enfin, le taux d'encadrement est en train d'augmenter également :



Selon le rapport de majorité, en 2007, le GIAP avait un discours plutôt rassurant. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. En effet, lors des auditions, les responsables du GIAP ont affirmé que « *les principales difficultés de ce dernier proviennent d'un soutien insuffisant des pouvoirs publics, du manque de personnel et du manque de locaux* »<sup>7</sup>.

M<sup>me</sup> Howald ajoute que les taux-horaires proposés au personnel sont bas que « *l'on ne vit pas avec un tel salaire ce qui signifie qu'il est difficile de fidéliser le personnel* » et que depuis 2008, date de la dernière pétition, « *les problèmes sont les mêmes, soit le personnel et les locaux. Elle pense que les réponses seront les mêmes jusqu'au jour où les procédures de construction seront plus simples* » et que les « *cantines ne sont pas assez grandes. Elle ajoute qu'il faut encore un espace tranquille, un espace de repos et un préau* »<sup>8</sup>.

En outre, concernant le taux de remplacement actuel, nous pouvons constater que la situation ne s'est guère modifiée et le taux à midi n'est que de 71% de remplacements – contre 72 % en 2007 – et le soir, le taux de remplacement est de 84% – contre 80 % en 2007. Cette situation continue d'engendrer des problèmes d'organisation du travail, de dégradation des prestations offertes et de surcharge du personnel.

M. Tornare, président du GIAP, rappelle également que « *la loi de 1992 prévoyait une participation de 50% du canton et de 50% des communes* »<sup>9</sup> et que ce n'est plus le cas depuis 2008, car le canton a modifié sa politique<sup>10</sup>.

<sup>7</sup> M. Mermoud, PV N° 33 13 septembre 2010.

<sup>8</sup> PV N° 33 13 septembre 2010.

<sup>9</sup> PV N° 33 13 septembre 2010.

<sup>10</sup> Statuts du Groupement intercommunal pour l'Animation parascolaire  
L'article 6 des statuts, consacré à la fortune et aux ressources financières rappelle que la fortune du groupement est formée : a) de terrains et/ou de droits de superficie;

Ainsi, aujourd'hui, les charges du GIAP sont réparties en fonction de la population des communes membres et de la fréquentation parascolaire sur leur territoire. L'Etat assume 10% du coût public. Les communes quant à elles prennent en charge le 90% de ce même coût.

M. Tornare rappelle également que la pression des quartiers populaires est de plus en plus forte, que trouver des locaux est de plus en plus difficile et qu'à ce titre, il conviendrait de maintenir la priorité sur ce sujet notamment en appelant l'ACG et le canton à être plus contraignants à cet égard.

## Conclusion

Il y a presque 3 ans, la majorité a refusé de prendre réellement en considération le problème et force est de constater que les choses ne se sont pas vraiment améliorées depuis !

Quelle est donc cette attitude si peu responsable de la majorité qui, de la bouche de commissaires démocrates-chrétiens, radicaux, libéraux et UDC, affirme qu'il est correct de proposer « *le dépôt, comme le traitement qui avait été réservé à la pétition qui portait sur ce sujet il y a quelques années* », alors même que les difficultés sont si flagrantes !

---

*b) de bâtiments, installations et équipement du groupement; c) d'apports des communes, du canton et autres apports financiers. En outre les ressources financières du groupement sont constituées par : a) les contributions annuelles de l'Etat de Genève; b) les contributions annuelles des communes; c) les recettes et des subventions. La contribution de l'Etat de Genève, au fonctionnement et l'investissement est fixée comme suit :*

- Du 1er septembre 1994 au 31 décembre 1997, la contribution de l'Etat de Genève couvre les dépenses du groupement.*
- Dès le 1er janvier 1998, la contribution diminue annuellement de 5 %. A terme, la contribution cantonale est fixée à 50 % des dépenses du groupement.*
- Les contributions de l'Etat sont destinées à couvrir sous déduction d'autres recettes et subventions :*
  - o les dépenses d'investissements nécessaires à la mise en oeuvre du groupement, à l'aménagement d'une cellule centrale de gestion et aux dépenses liées au transfert du personnel parascolaire;*
  - o les dépenses de fonctionnement du groupement.*

La minorité estime qu'il est indispensable que le Grand Conseil vote le renvoi au Conseil d'Etat de cette pétition afin de que ce dernier apporte une réponse satisfaisante permettant de faire face à l'engouement de la population suscitée par le parascolaire et aux charges qui en découlent.

Nous invitons donc la majorité parlementaire qui a exprimé un avis contraire lors des discussions en commission à reconsidérer sa position au moment du vote en séance plénière et à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.



*Date de dépôt : 28 février 2011*

## RAPPORT DE SECONDE MINORITÉ

### **Rapport de M. Pascal Spühler**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La minorité de la Commission des pétitions vous demande de soutenir le renvoi de la pétition 1714 au Conseil d'Etat contrairement à une petite majorité qui demande le simple dépôt sur le bureau du Grand Conseil.

#### **Vote du renvoi de la P 1714 au Conseil d'Etat :**

Pour : 7 (2 S, 3 Ve, 2 MCG)  
Contre : 8 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

#### **Vote du dépôt de la P 1714 :**

Pour : 8 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)  
Contre : 7 (2 S, 3 Ve, 2 MCG)

Cette pétition, qui fait partie des 14 pétitions déposées par le Cartel intersyndical, a été traitée dans le cadre de l'ensemble de ces pétitions.

La quantité des auditions et le nombre de séances découlant de l'étude de cette multitude de pétitions, au vu du vote final pour cet objet, pourraient laisser croire à une petite lassitude des commissaires de l'Entente concernant les demandes du cartel. Et ceci est fort regrettable.

En effet, quoi de plus important que nos enfants et des prestations de qualité pour notre progéniture ?

La demande du GIAP est pourtant on ne peut plus légitime puisqu'il est réclamé des effectifs nécessaires afin d'assurer en toute sécurité l'accompagnement de nos bambins dans le cadre des activités parascolaires et des locaux avec des capacités d'accueil dignes de ce nom pour la prise en charge des petits.

Tout d'abord il faut bien comprendre que la demande des pétitionnaires n'est pas dénuée de sens. En effet, M. Ferriere nous apprend lors de son audition du 23 août 2010, que chaque année il y a une augmentation budgétaire mais que l'on assiste en parallèle à une augmentation supérieure du nombre d'enfants de 7% à 10%. Il nous précise que cette hausse n'est pas seulement due à la démographie mais également à des changements d'habitudes des parents à l'égard du parascolaire. Il nous informe que de 2001 à 2009, le nombre d'enfants est passé à midi de 6292 à 10 570, et le soir de 2289 à 4200. Il nous fait également remarquer qu'il peut y avoir des fluctuations d'un jour à l'autre de près de 1000 enfants.

On constate, tout de suite après ces informations, que la logistique de gestion du personnel s'avère importante et qu'une certaine souplesse est nécessaire. Mais il faut également prévoir du personnel de remplacement important, en sachant que les postes d'animateurs sont à temps très partiels (de 25% à 50%).

Le GIAP est une institution qui s'avère d'autant plus nécessaire que le besoin des familles de confier leurs enfants aux structures parascolaires est de plus en plus important. Et il s'agit bien souvent de familles à petits et moyens revenus, dont le père et la mère doivent travailler pour subvenir aux besoins du ménage.

Cette institution ne doit pas faire du gardiennage, mais bien proposer des activités aux bambins, fournir un encadrement efficace et éducatif. Il ne faut pas oublier que la catégorie des tout-petits (1<sup>ère</sup> enfantine par exemple) doit pouvoir faire une sieste, ce qui ne s'avère pas toujours possible selon la structure des locaux et l'affluence, en nombre d'enfant.

On doit tenir compte également du facteur humain, l'absentéisme pour différentes raisons, justifiées ou pas, peut provoquer de véritables problèmes de sous-effectifs. On retiendra, qu'en période d'épidémie il peut manquer jusqu'à 100 personnes par jour. Ceci nous pose un autre problème : **la sécurité des enfants**.

En effet, lorsqu'il manque un animateur au dernier moment, celui-ci ne peut pas toujours être remplacé et par conséquent les autres animateurs du groupe parascolaire concerné se retrouvent en sous-effectif ce qui provoque par automatisme un certain risque pour nos têtes blondes qui se retrouvent moins bien encadrées.

M<sup>me</sup> Howald nous apprend que le début de la suppression des dérogations de l'âge pour l'entrée en scolarité n'a malheureusement eu aucune conséquence sur le GIAP. En effet, le GIAP a enregistré 3430 nouvelles inscriptions lors de la dernière semaine et 56% des enfants scolarisés sont

inscrits au parascolaire. Elle ajoute que 11 116 enfants ont été dénombrés pour le repas de midi le 31 août, et 4830 le soir.

Elle nous rappellera encore que l'augmentation du nombre d'enfants est de 8 à 10% chaque année.

## Conclusions

La dépense dans le parascolaire par l'Etat et les communes a à peine doublé en 15 ans, alors que le nombre d'enfants a quasiment doublé, lui, en à peine 8 ans.

Les conditions d'engagement sont simples, mais les horaires de travail relativement contraignants et peu rémunérateurs. Il nous paraît important de prendre en considération la première invite de la pétition, soit l'augmentation des postes du parascolaire en proportion égale à celle du nombre d'enfants.

Il faut investir plus, afin de pouvoir répondre non seulement aux financements des remplacements dès le premier jour d'absence, mais également pour des locaux à capacité d'accueil adéquate, et en augmenter le nombre.

Les animateurs du parascolaire font un travail considérable en s'occupant de nos enfants en dehors des horaires scolaires, ce qui est nécessaire pour le bon équilibre de la société et le bien des familles. Un ajustement de l'échelon salarial permettrait de fidéliser et motiver le personnel du parascolaire.

Avec cette pétition, il ne s'agit pas de répondre à une demande de « collaborateur mécontent », mais **ce sont les enfants qui sont prioritaires**, il en va de leur sécurité et de leur bien-être.

Contrairement à la décision de la petite majorité de la commission, je ne peux que vous enjoindre à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat avec toutes les recommandations d'usage afin d'agir vite et bien.